

Département du Pas-de-Calais

MAIRIE DE GRENAY

Arrondissement de Lens

Canton de Wingles

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du jeudi 12 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 26

Date de la convocation à la réunion : vendredi 6 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 12 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des mariages sous la présidence de Madame Christelle BUISSETTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Présents : (22) Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jacky COEUGNIET, Madame Muriel KRAMARCZYK, Madame Nathalie LEROY, Monsieur Patrick MANIA, Madame Carole BOUCHEZ, Monsieur Bernard JOSIEN, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Jean-Luc DELASSUS, Monsieur Jacques GRZES, , Madame Danielle DUPONT, Madame Nathalie FELIX, Madame Sandrine RANSON, Madame Magalie DEBARGE, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Daniel DELENCLOS, Madame Mélanie TAHON, Monsieur Jimmy ROUFFELAERS, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur David LEFEBVRE, Monsieur Antoine IBBA, et Madame Daisy DUVEAU

Excusés : (4) Madame Patricia SCHIRRU (a donné procuration à Monsieur Jacky COEUGNIET), Madame Cathie WASIKOWSKI (a donné procuration à Madame Nathalie LEROY), Madame Annie FOMBELLE (a donné procuration à Monsieur Jean-Luc DELASSUS), Monsieur Fabien DEVILLE (a donné procuration à Monsieur Vincent TENTELIER)

Absents : (0)

Madame Muriel KRAMARCZYK est élue comme secrétaire de séance.

2026-07 : Signature d'une convention d'occupation de domaine public pour le déploiement et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL), en qualité d'autorité organisatrice des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, a élaboré son Schéma Directeur de développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) en 2023 conformément à l'article R.353-5-6 du Code de l'énergie. L'ambition de cette démarche concertée a permis de dresser un diagnostic sur les offres IRVE ouvertes au public déployées sur le territoire et des pistes d'actions pour réussir la transition vers une mobilité décarbonée par la massification de l'électromobilité sur le territoire de la CALL.

Le SDIRVE a été approuvé par le Comité de la CALL le 12 juin 2024, et validé par la Préfecture du Pas-de-Calais le 27 août 2024.

Après consultation des opérateurs d'infrastructures de charge de véhicules électriques et hybrides afin de connaître leurs intentions de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur le territoire de la CALL, et d'attribuer une convention d'occupation du domaine public communal ou communautaire, la société IZIVIA IMPACT a été retenue, à la suite de quoi il a été établi la présente convention sur le périmètre du Gestionnaire.

La convention n'entend pas organiser une activité de service public. Elle vise seulement à autoriser l'occupation du domaine public pour l'exercice d'une activité d'établissement et d'exploitation d'IRVE par son titulaire. Par conséquent, elle laisse l'occupant libre de fixer les tarifs qu'il appliquera aux usagers, ne lui confère aucune prérogative de puissance publique et ne prévoit aucun contrôle de son activité par le Gestionnaire.

La présente convention, à l'exception de l'article 14.3 stipulant des obligations de l'Occupant au profit de la CALL, ne crée de droits et obligations réciproques qu'entre le Gestionnaire et l'Occupant, la CALL n'étant signataire qu'à titre d'information.

Il est proposé de signer la convention d'occupation du domaine public avec la CALL et la société IZIVIA IMPACT une fois celle-ci complétée par la CALL.

Le Conseil Municipal, n'a pas délibéré sur cette délibération. (Voir la délibération 2026-12)

D'accorder la mise à disposition d'une partie du domaine public communal à la société IZIVIA IMPACT en lien avec le déploiement du schéma SDIRVE par le biais d'une convention d'occupation du domaine public.

- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention et tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme au Registre

La Maire,

Christelle BUISSETTE
Maire de GRENAY
16 févr. 2026

La secrétaire de séance,
Muriel KRAMARCZYK

